

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Breves

APPO : UNE 43E SESSION DOMINÉE PAR DES RÉFORMES

Hans NDONG MEBALE



Photo: DR

Le Conseil des ministres de l'Organisation des producteurs de pétrole africains (APPO) s'est récemment réuni en sa 43e session ordinaire à Luanda, en Angola. Dix-huit (18) pays membres y ont pris une part active. Le Gabon était représenté par le membre du Conseil exécutif, Fernand Epigat. Présidée par Dr Diamantino Pedro Azevedo, ministre angolais des Ressources minérales, du Pétrole et du Gaz de la République d'Angola, et président de l'APPO, cette session a vu l'intégration de trois nouveaux membres, à savoir le Ghana, la Namibie et le Sénégal. À l'issue de cette session, le Conseil s'est félicité des progrès accomplis dans le processus de création de la banque africaine de l'Énergie, en collaboration avec Afreximbank. De plus, plusieurs résolutions ont été adoptées. Entre autres, celle sur la stratégie à long terme de l'APPO; celle relative à la désignation de Samou Seidou Adambi, ministre de l'Eau et de des Mines du Bénin, et d'Adolphe Moudiki, plénipotentiaire du Cameroun au Conseil des ministres de l'APPO, respectivement en qualité de président et vice-président de l'APPO pour l'exercice 2023; etc.

COP 15 : LES CIBLES PRIORITAIRES DU GABON EN RÉDACTION

GMNN



Photo: DR/L'Union

LA 15e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15) présidée par la Chine tiendra sa 2e partie en présentiel à Montréal au Canada du 7 au 19 décembre prochain. Il s'agira d'adopter le nouveau cadre mondial pour la biodiversité, en vue de mettre un terme à la perte accélérée de la biodiversité avec un objectif à long terme, une vision pour 2050: "Vivre en harmonie avec la nature. Le Gabon, qui devra y prendre une certaine position, a récemment amélioré la rédaction de ses cibles prioritaires au cours d'un atelier tenu au sein de l'auditorium du ministère des Eaux et Forêts. Organisé par la Direction générale de l'Environnement et de la Protection de la nature (DGEPN), en partenariat avec le Fonds mondial pour la nature (WWF, en anglais) et bien d'autres, ladite rencontre avait pour but de s'assurer que les cibles, 12 au total, intègrent les propositions et recommandations des parties prenantes y associées. Les cibles, essentiellement axées sur l'affectation, l'utilisation durable des terres, le développement durable et les moyens de mise en œuvre ont ainsi fait l'objet d'améliorations. Les participants ayant proposé des observations en vue de mieux défendre la position du pays à cette COP 15.

FFI : le Gabon à l'heure de l'évaluation de son plan d'action

SCOM
Libreville/Gabon

LORS du rapport élaboré par les experts réunis, en mars 2022, à l'initiative de la Commission nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite (CNLCEI) et la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), il a été relevé que le Gabon perd près 12 milliards de francs par an en termes de Flux financiers illicites (FFI). D'où la recherche des solutions idoines à même de favoriser la réduction de ces flux, le recouvrement et la restitution des avoirs volés. C'est pour cette raison qu'une mission de cadrage conjointe, constituée notamment des experts de la Commission de l'Union africaine (UA) et de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA) était en conclave, du 21 au 25 novembre, avec les membres de la CNLCEI. Objectif : évaluer le plan



Photo: DR

Les membres de la CNLCEI et leurs hôtes.

d'action national du Gabon dans le cadre de la lutte contre les FFI. Pour le représentant de la CEA, Douglas Bitonda Kigabo, il s'agit aussi pour cette mission conjointe d'évaluer, entre autres, la pertinence des actions, puis d'identifier les besoins techniques et financiers. Lesquelles informations vont être répercutées auprès des institutions internationales engagées à accompagner le Gabon dans la mise en œuvre de son plan d'action. Nestor

Mbou, le président de la CNLCEI, s'est réjoui de ce que la présente mission conjointe de cadrage permette, au demeurant, d'améliorer le cadre réglementaire existant. Afin de traiter de manière durable l'écosystème des Flux financiers illicites. D'autant que ceux-ci impactent négativement le financement du développement, l'investissement, la croissance, la mobilisation et l'allocation optimales des ressources.

Interpol: Plusieurs recommandations pour mieux lutter contre les crimes financiers

F. M. MOMBO
Libreville/Gabon

O UVERT lundi dernier à Libreville à l'attention des agents d'Interpol de la zone Afrique centrale, le 28e programme mondial d'Interpol de lutte contre les crimes financiers, la corruption et le recouvrement d'avoirs a pris fin jeudi dernier avec l'adoption de plusieurs recommandations. Il s'agit notamment d'encourager les États à la création d'un organisme dédié à la gestion et au recouvrement des avoirs saisis et confisqués. Ou encore la mise en place des comités de coordination des polices nationales de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme



Photo: F.M. MOMBO

Les officiels lors de la remise des présents à la fin de la rencontre.

conformément au règlement Cémac du 11 avril 2016. "Cette rencontre a permis de tisser des liens fructueux qui favorisent la poursuite de notre lutte commune contre la criminalité financière, par une collaboration toujours plus dynamique et plus efficiente aux

niveaux régional et international, notamment à travers les bureaux centraux nationaux Interpol de nos pays", a indiqué le président en exercice du Comité des polices de l'Afrique centrale, par ailleurs commandant en chef des Forces de police nationale, le général de division Serge Hervé Ngoma.